

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-987/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 1-70 du 10 juillet 1970 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du compte financier de l'Office pour l'exercice 1969.

n° 70-987/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
26 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 1-70 du 10 juillet 1970, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du compte financier de l'Office pour l'exercice 1969 et arrêtant les opérations budgétaires de l'exercice 1969 aux montant définitifs ci-après : — produits de fonctionnement: deux cent soixante-cinq millions quatre cent trente-neuf mille deux cent cinquante-six francs de Djibouti (265.439.256 FD.) ; — charges de fonctionnement: .deux cent cinquante-deux millions quatre cent soixante-huit mille six cent trente-six francs de Djibouti (252.468.636 F.D.); — excédent d'exploitation : douze millions neuf cent soixante. neuf mille six cent vingt francs Djibouti (12,970.620 F.D.) : — recettes en capital: dix-neuf millions neuf cent trente neuf mille quatre cent trente-huit francs de Djibouti (19.939.438 FD.) ; — dépenses en capital: soixante et un millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent soixante-deux francs de Djibouti (61.570.562 F.D.).